

Avis de santé publique sur le COVID-19 pour la ville de Columbus et le comté de Franklin

Publié le : 20 novembre 2020

Prend fin le : 18 décembre 2020

ATTENDU QUE la ville de Columbus et le comté de Franklin connaissent une recrudescence rapide des cas de COVID-19, qui sont passés d'une moyenne de 143 cas sur sept jours le 1^{er} octobre à 742 cas le 15 novembre ;

ATTENDU QUE les hospitalisations dans notre région représentent le nombre le plus élevé de patients depuis le début de la pandémie et que si l'on ne parvient pas à les contrôler, elles risquent de mettre notre système de santé en péril ; et

ATTENDU QUE le taux de positivité locale est passé de 3,7 % pendant la semaine du 20 septembre 2020 à 12,5 % la semaine dernière ;

ATTENDU QUE des conseils, des avis, des avertissements et des interventions supplémentaires sont nécessaires pour limiter l'envolée du nombre de cas et préserver la capacité d'accueil des hôpitaux ; et

ATTENDU QU'il est plus important que jamais de suivre les conseils des responsables locaux, d'État et fédéraux sur la manière d'endiguer et de ralentir la propagation du COVID-19 ; et

ATTENDU QU'il est essentiel de prendre les mesures énumérées ci-dessous pour prévenir la propagation du virus, protéger votre vie et celle de vos proches et préserver nos services et capacités de réanimation et autres soins de santé ;

ATTENDU QUE les commissaires à la santé doivent tenir le public informé en ce qui concerne toutes les questions touchant la santé du district ; par conséquent,

Les services de Santé publique de Columbus et du comté de Franklin déclarent ce qui suit :

Section 1. Avis de confinement

À partir du vendredi 20 novembre 2020 à 18 heures, Dr Mysheika W. Roberts, commissaire à la Santé publique de la ville de Columbus, et Joe Mazzola, commissaire à la Santé publique du comté de Franklin, conseillent à tous les résidents de Columbus et du comté de Franklin de rester chez eux en raison de la recrudescence des cas de COVID-19 et de l'augmentation rapide des hospitalisations dans la ville et le comté. Il est conseillé aux résidents de ne quitter leur domicile que pour aller travailler ou étudier, ou pour des besoins essentiels comme se rendre chez son médecin, aller faire ses courses ou passer à la pharmacie, aller chercher les ventes à emporter commandées ou recevoir des livraisons.

En outre, il est fortement conseillé aux résidents de :

- a) Éviter de se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur de l'État ; et
- b) Renoncer à recevoir des invités chez eux pendant les prochaines fêtes.

Cet avis restera en vigueur pendant deux périodes d'incubation consécutives pour le SARS-CoV-2 (soit 28 jours) ou jusqu'à ce que les deux services de santé publique déterminent que l'avis doit être modifié.

Section 2. Respect de toutes les ordonnances en vigueur

Toutes les ordonnances prononcées par le gouverneur, R. Michael DeWine, le département de la Santé publique de l'Ohio, le comté de Franklin et les municipalités du comté de Franklin resteront en vigueur et devront être suivies par tous les résidents de Columbus et du comté de Franklin.

Section 3. Avis concernant les réunions et les activités sociales en salle et en plein air

À compter de la date d'entrée en vigueur de cet avis, les résidents de Columbus et du comté de Franklin sont invités à limiter les réunions et les activités sociales à 10 personnes. L'avis s'applique aussi bien aux événements en salle qu'en plein air qui peuvent être organisés dans une résidence, une salle des fêtes, un lieu de réunions ou tout autre espace similaire.

Conformément à l'ordonnance du directeur du département de la Santé publique de l'Ohio relative à l'*ordonnance révisée pour limiter ou interdire les rassemblements de masse dans l'État de l'Ohio, avec certaines exceptions* émise le 15 novembre 2020, les mariages et les funérailles ne sont pas concernés. Cet avis décourage cependant ces rassemblements.

Section 4. Recevoir des invités chez vous

Il est fortement conseillé aux résidents de ne pas accueillir d'invités chez eux, sauf si ceux-ci sont indispensables à la santé et à la sécurité.

Section 5. Réponse en cas de maladie et d'exposition : isolement et quarantaine

Les résidents de Columbus et du comté de Franklin qui présentent des signes et symptômes du COVID-19 doivent rester chez eux. Ils ne doivent pas se rendre sur leur lieu de travail ni dans des lieux de rassemblement et ils ne doivent sortir de chez eux que pour aller chez le médecin ou pour leurs besoins essentiels comme aller faire des courses pour se nourrir ou passer à la pharmacie.

Les symptômes du COVID-19 comprennent notamment l'apparition d'une nouvelle fièvre, une toux, des essoufflements, une congestion ou un écoulement nasal, un mal de gorge, une nouvelle perte du goût ou de l'odorat, des douleurs corporelles ou une fatigue inhabituelle.

Les résidents de Columbus et du comté de Franklin à qui l'on a diagnostiqué le COVID-19 au moyen d'un test de laboratoire administré par leur médecin doivent s'isoler pendant 10 jours à compter de la date d'apparition de leurs symptômes ou de la date de prélèvement pour le test (si vous ne présentez pas de symptômes). Au domicile, les personnes malades ou infectées doivent rester séparées des autres en s'isolant dans une pièce ou un endroit spécifique et, si possible, utiliser une salle de bain séparée.

Les résidents de Columbus et du comté de Franklin qui ont été identifiés comme ayant été en contact avec une personne à qui l'on a diagnostiqué le COVID-19 doivent être mis en quarantaine pendant une période d'incubation complète (14 jours) à partir de la date du dernier contact. Les personnes en quarantaine doivent rester chez elles, isolées des autres, et elles doivent surveiller leur santé et suivre toutes les instructions du département de la santé local.

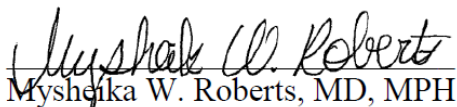
Les résidents qui sont positifs ou qui ont été en contact étroit avec une personne positive ne doivent pas attendre que le département de la santé les appelle et ils doivent suivre immédiatement les instructions données. Des informations sur l'isolement et la quarantaine sont disponibles sur le site Web des départements de la santé.

Section 6. Directives supplémentaires

Il est conseillé à tous les secteurs d'activités de privilégier le télétravail dans la mesure du possible. Il est conseillé à toutes les entreprises publiques et privées de faire passer le plus grand nombre possible de transactions et de fonctions en ligne.

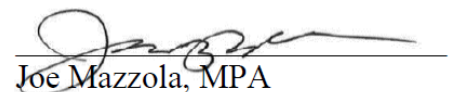
Il est conseillé à tous les établissements d'enseignement supérieur et aux districts scolaires locaux de maintenir leurs modalités d'enseignement actuelles.

Il est fortement conseillé à toutes les organisations et à tous les résidents de suspendre et d'interrompre leurs activités annexes, y compris les activités sportives.



Myshaka W. Roberts, MD, MPH

Commissaire à la Santé publique
de Columbus



Joe Mazzola, MPA

Commissaire à la Santé publique
du comté de Franklin